



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC  
PUBLICATION DU RÈGLEMENT 281-2021**

**Avis public** est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le **15 septembre 2021**, le Règlement numéro **281-2021** concernant la désignation d'infrastructures et de services à caractère supralocal dans la MRC de La Matanie;

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane;

Que ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la Loi.

**Fait à Matane, ce 16<sup>e</sup> jour de septembre 2021.**

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line ROSS, M.B.A.